



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-17266>

Département(s) de publication : **94**

Annonce n° **25-17266**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : EPT 10 Paris Est Marne et Bois

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concession d'aménagement du secteur 3, 30 à 34 avenue de Paris et 1 rue de Montreuil à Vincennes

Description : La présente consultation a pour objet le choix d'un opérateur pour réaliser l'aménagement du secteur 3, 30 à 34 avenue de Paris et 1 rue de Montreuil à Vincennes (94300), situé sur le territoire de l'intercommunalité Paris Est Marne et Bois. Le concessionnaire assumera le risque économique lié à l'opération d'aménagement. Ce dernier sera rémunéré principalement par les résultats des ventes ou locations des biens immobiliers situés à l'intérieur du périmètre de la concession. La procédure est restreinte et se déroule en trois phases. - Phase 1. Candidature : Le présent règlement de consultation est accompagné d'un programme fonctionnel présentant les grandes caractéristiques de la concession d'aménagement et ses annexes. Une fois les candidatures réceptionnées, la commission d'aménagement créée conformément à l'article R 300-9 du Code de l'Urbanisme désigne les candidats admis à soumissionner. L'autorité concédante, sur le fondement de l'article R. 3123-11 du code de la commande publique, limite le nombre de candidats admis à soumissionner au nombre maximum de 5. - Phase 2. Offre : le pouvoir adjudicateur transmet aux candidats admis à soumissionner, un dossier de consultation comprenant un projet de Traité de Concession d'Aménagement et ses annexes et un programme fonctionnel détaillé à partir duquel les candidats admis à soumissionner devront déposer une offre initiale. Une fois les offres réceptionnées, la commission d'aménagement créée conformément à l'article R 300-9 du Code de l'Urbanisme donne son avis sur les propositions des soumissionnaires. - Phase 3. Négociation : La (ou les) personne habilitée à engager les discussions organise librement la négociation avec les candidats sélectionnés ayant remis une offre, en application des dispositions des articles L. 3121-1, L.3124-1 et R.3124-1 du code de la commande publique.

Identifiant de la procédure : 71d92f97-20de-4841-ba03-130d94d03ca0

Identifiant interne : EPT 2504

Principales caractéristiques de la procédure : Concession d'aménagement passée dans les conditions prévues notamment par les dispositions des articles L. 300-4, L. 300-5, R. 300-4 à R. 300-9 du Code de l'urbanisme et la troisième partie du code de la commande publique relatifs aux contrats de concession

2.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45111291 Travaux d'aménagement du terrain

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : Se référer aux documents de la consultation

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Concession d'aménagement du secteur 3, 30 à 34 avenue de Paris et 1 rue de Montreuil à Vincennes

Description : La présente consultation a pour objet le choix d'un opérateur pour réaliser l'aménagement du secteur 3, 30 à 34 avenue de Paris et 1 rue de Montreuil à Vincennes (94300), situé sur le territoire de l'intercommunalité Paris Est Marne et Bois. Le concessionnaire assumera le risque économique lié à l'opération d'aménagement. Ce dernier sera rémunéré principalement par les résultats des ventes ou locations des biens immobiliers situés à l'intérieur du périmètre de la concession. La procédure est restreinte et se déroule en trois phases. - Phase 1. Candidature : Le présent règlement de consultation est accompagné d'un programme fonctionnel présentant les grandes caractéristiques de la concession d'aménagement et ses annexes. Une fois les candidatures réceptionnées, la commission d'aménagement créée conformément à l'article R 300-9 du Code de l'Urbanisme désigne les candidats admis à soumissionner. L'autorité concédante, sur le fondement de l'article R. 3123-11 du code de la commande publique, limite le nombre de candidats admis à soumissionner au nombre maximum de 5. - Phase 2. Offre : le pouvoir adjudicateur transmet aux candidats admis à soumissionner, un dossier de consultation comprenant un projet de Traité de Concession d'Aménagement et ses annexes et un programme fonctionnel détaillé à partir duquel les candidats admis à soumissionner devront déposer une offre initiale. Une fois les offres réceptionnées, la commission d'aménagement créée conformément à l'article R 300-9 du Code de l'Urbanisme donne son avis sur les propositions des soumissionnaires. - Phase 3. Négociation : La (ou les) personne habilitée à engager les discussions organise librement la négociation avec les candidats sélectionnés ayant remis une offre, en application des dispositions des articles L. 3121-1, L.3124-1 et R.3124-1 du code de la commande publique. La concession d'aménagement est conclue pour une durée de 10 ans.

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45111291 Travaux d'aménagement du terrain

5.1.3 Durée estimée

Durée : 10 An

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Capacités techniques du candidat

Description : Pondération : 40 %

Critère :

Type : Autre

Nom : Capacités économiques et financières du candidat

Description : Pondération : 30 %

Critère :

Type : Autre

Nom : Capacités professionnelles du candidat

Description : Pondération : 30 %

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère technique des propositions faites par le candidat pour mener à bien sa mission au regard de : - l'approche programmatique, architecturale et paysagère - la méthodologie pour conduire l'opération projetée au regard des orientations architecturales, urbaines et paysagères proposées et des mesures que le candidat envisage de mettre en oeuvre pour inscrire l'opération dans une démarche qualitative et environnementale - sa stratégie d'intervention au regard des modalités d'association de la collectivité et de ses partenaires, de la stratégie de gestion foncière, de la stratégie de commercialisation et de la conduite d'opération et le calendrier

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

Critère :

Type : Prix

Description : Critère financier apprécié au regard de : - la qualité, cohérence et fiabilité de l'offre financière au regard du bilan proposé et de l'investissement proposé - le coût global de l'opération - de l'appréciation des risques économiques restant à la charge de la collectivité au regard du bilan - de la rémunération de l'aménageur pour l'exécution de ses missions

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <http://www.achatpublic.com>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Date limite de réception des demandes de participation : 24/03/2025 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Melun

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : EPT 10 Paris Est Marne et Bois

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Melun

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : EPT 10 Paris Est Marne et Bois

Numéro d'enregistrement : 20005794100011

Adresse postale : 1 place Uranie

Ville : JOINVILLE LE PONT

Code postal : 94340

Subdivision pays (NUTS) : Val-de-Marne (FR107)

Pays : France

Point de contact : Service des marchés publics

Adresse électronique : stephanie.julou@pemb.fr

Téléphone : +33 184233927

Adresse internet : <http://www.parisestmarnebois.fr>

Profil de l'acheteur : <https://www.achatpublic.com>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Melun

Numéro d'enregistrement : 17770704900017

Adresse postale : 43 rue du Général de Gaulle

Ville : Melun cedex

Code postal : 77008

Subdivision pays (NUTS) : Seine-et-Marne (FR102)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-melun@juradm.fr

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 164fd8fa-beb4-4433-9a67-74da39429729 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 13/02/2025 à 16:10

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/02/2025